

# Interroger un bibliothécaire

## Charte du service

« Interroger un bibliothécaire » est un service d'information à distance de la Bibliothèque de l'Université Nice Sophia Antipolis, destiné à fournir des références de documents sur des sujets divers et des informations factuelles (références biographiques, faits, chiffres, dates).

### 1. Notre engagement

Dans le cadre de ce service, **nous nous engageons** :

- à un **service gratuit**,
- au **respect de la confidentialité des informations nominatives** et du contenu des messages,
- au **respect des législations en vigueur** dans leur pays :
  - Les notices extraites de bases accessibles sur abonnement et les références fournies dans le cadre de références bibliographiques seront limitées à une dizaine,
  - Le droit d'auteur est respecté en se limitant à des citations.

### 2. Qui peut poser une question ?

Tout le monde ! « **Interroger Un Bibliothécaire** » est un service gratuit et ouvert à tous, mais il est destiné en priorité aux membres de l'Université Nice Sophia Antipolis.

### 3. Comment poser ma question ?

En remplissant le formulaire situé sur n'importe quelle page web concernant la bibliothèque de l'Université Nice Sophia Antipolis.

### 4. Qui répond ?

Des spécialistes de l'information de la bibliothèque de l'Université, référents du service « Interroger Un Bibliothécaire ».

### 5. Dans quel délai ?

Dans le cadre de ce service, nous nous engageons à vous répondre dans un délai de 3 jours, à compter de la réception de la question, hors week-end, jours fériés et périodes de fermeture des bibliothèques du réseau.

### 6. Quel type de questions puis-je poser ?

**Nous nous engageons à fournir :**

- Des informations sur les ressources des bibliothèques de l'Université,
  - Des références de documents (livres, revues, disques, films...) dans les domaines de compétences du réseau (maximum de 10 références bibliographiques),
  - Des informations factuelles – éléments biographiques, faits, chiffres, dates – en rapport avec ses domaines de compétence,
  - Les [collections remarquables](#).
- **Une aide à la recherche bibliographique sur tout type de document :**
  - Des identifications ou des localisations de documents,
  - « où et comment trouver un document ? »,
  - Une aide à la recherche documentaire,
  - « comment trouver des références et des informations sur un sujet ? »,
  - « comment utiliser les ressources électroniques ? ».
- **Des informations sur les services des bibliothèques de l'Université :**
  - Horaires et accès aux bibliothèques,
  - Tarifs des bibliothèques,
  - Règles de prêt des bibliothèques,
  - Environnement informatique des bibliothèques,
  - Archives ouvertes, aide à la publication, traitement de données.

Nous fournissons nos sources et la méthode de recherche utilisée.

## 7. Ce que « *Interroger Un Bibliothécaire* » ne fera pas.

**Nous ne vous fournirons pas :**

- de bibliographie approfondie,
- de réponse aux questions de concours,
- d'aide aux devoirs scolaires ou universitaires,
- d'estimation financière ou d'expertise,
- de consultation spécialisée (généalogique, juridique ou médicale,...),
- de revue de presse,
- d'analyse de marché,
- d'envoi de documents.